VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 59

CONSERVATOIRE CHABRIER / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE D'AUVERGNE

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Françoise NOUHEN en tant que membre de l'Assemblée Générale d'AGORA Jean-Pierre BRENAS (au titre de la Région) en tant que membre de l'Assemblée Générale d'AGORA Isabelle LAVEST, Dominique ADENOT et Christiane JALICON, en tant que membres du Conseil d'Administration d'AGORA

Le Conservatoire à Rayonnement Régional, établissement d'enseignement artistique spécialisé propose des formations en musique, danse et art dramatique, aux élèves dès l'âge de 5 ans (classes d'éveil) jusqu'aux diplômes amateurs et pré-professionnels. Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, il est un partenaire privilégié des grands opérateurs culturels du territoire, et notamment de l'Orchestre d'Auvergne.

Le Conservatoire et l'Orchestre d'Auvergne souhaitent aujourd'hui renforcer leur partenariat afin de proposer diverses actions aux élèves se destinant à un carrière dans le secteur culturel visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Ainsi, des grands élèves du Conservatoire pourront être accueillis en stage à l'Orchestre d'Auvergne dans le secteur de l'action culturelle, de la médiation ou en stage artistique avec participation à un concert de l'Orchestre. Des groupes d'élèves (chorales, orchestres, ensembles instrumentaux) seront également accueillis lors de sessions de concerts de l'Orchestre d'Auvergne et placés en situation de scène. De façon complémentaire, le personnel de l'Orchestre d'Auvergne interviendra lors de conférences, ateliers de présentation des métiers et rencontres professionnelles organisées par le Conservatoire pour ses élèves. En lien avec la programmation de l'Orchestre d'Auvergne, des master-class pourront être organisées avec les solistes invités. Enfin l'Orchestre d'Auvergne proposera une tarification préférentielle aux élèves du Conservatoire.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de mise en œuvre de ce partenariat nécessaire.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 JUIL. 2018

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CONVENTION - CADRE

ENTRE

L'ORCHESTRE D'AUVERGNE
Juridiquement constitué en Association loi 1901
Domicilié 14 rue Nestor Perret – 63000 CLERMONT-FERRAND
SIRET: 324 105 477 000 40 - Ape 9001Z et dûment autorisée par son Conseil d'Administration
Représentée par sa Déléguée Générale, Madame Lila FORCADE

Ci-après désignée l'OA

ET

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL
Domicilié 3 rue Maréchal Joffre – 63000 CLERMONT-FERRAND
Représenté par le Maire, Olivier BIANCHI, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 et représenté par Madame Isabelle LAVEST, Adjointe à la Politique Culturelle,

Ci-après désigné le CRR

Ci-après dénommés collectivement les parties

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT

Le CRR est un établissement d'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, art dramatique) géré en régie directe par la Ville de Clermont-Ferrand. Il propose une formation aux jeunes enfants (dès 5 ans) dans des cursus de formation s'étalant en général sur 11 ans et débouchant sur des diplômes amateurs ou pré-professionnels. Par ailleurs, le conservatoire propose des cursus et des pratiques d'ateliers pour les adultes. Il élabore également des programmes partagés avec l'éducation nationale dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville dans le cadre du projet Clermont-Musique et par le biais de dispositifs spécifiques tels que les classes à horaires aménagés (du CE1 à la 3ème). Il conduit une politique d'action culturelle ambitieuse. A ce titre, il est le partenaire privilégié des différents grands opérateurs culturels du territoire et plus particulièrement de l'Orchestre d'Auvergne avec qui il construit un partenariat privilégié. Celui-ci favorise l'insertion professionnelle de ses élèves suivant une filière préprofessionnelle ainsi que des actions de diffusion avec différents autres élèves de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en place de partenariats pédagogiques favorisant l'insertion professionnelle de ses élèves, le CRR s'est rapproché de l'Orchestre d'Auvergne.
Composé de 21 musiciens permanents, **l'Orchestre d'Auvergne** participe à la mission de service public que lui confère la Région Auvergne Rhône Alpes, la Ville de Clermont-Ferrand, et le Ministère de la Culture : à cet effet, il contribue à la promotion du répertoire d'orchestre de chambre à Clermont-Ferrand, en Auvergne Rhône Alpes, en France et à l'étranger, encourage la création musicale et développe un projet culturel et territorial, particulièrement en direction des jeunes et des publics éloignés de la musique classique.

L'Orchestre d'Auvergne développe ses objectifs de démocratisation de la musique à travers ses concerts, mais également via des dispositifs d'action culturelle qui se déclinent en quatre axes :

- engagement territorial, via les actions développées dans les maisons de quartiers de Clermont-Ferrand
- engagement éducatif, en direction des scolaires
- solidarité, vis-à-vis des publics empêchés ou éloignés de la musique classique
- insertion professionnelle, en direction des jeunes se destinant à une carrière de musicien ou de chef d'orchestre

Fortes de ces intérêts réciproques axés sur leurs objets respectifs, et dans un objectif de développement et d'approfondissement de la formation et de l'insertion professionnelles des élèves, les deux parties susnommées se sont rapprochées en vue de bâtir un partenariat durable.

La présente convention – cadre a pour objet de définir le contexte de ce partenariat et d'en arrêter les modalités.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

Le CRR et l'OA conviennent de développer conjointement un partenariat pédagogique.

Ce partenariat pourra notamment prendre les formes suivantes :

1 – Accueil d'élèves stagiaires du CRR au sein de l'OA

Chaque stage fera l'objet d'une convention tripartite entre l'élève concerné, l'OA et le CRR.

D'une durée minimum de 4 jours, le stage aura pour objet de faire découvrir à l'élève la réalité des métiers et activités de l'orchestre. A cet effet, le stage pourra prévoir les contenus suivants, selon les objectifs et contraintes organisationnelles de l'OA :

- stage d'action culturelle
- stage de médiation
- stage artistique : participation à un concert de l'orchestre dans le cadre des COP (cycles à orientations professionnelles) ou des PERF (cycle de perfectionnement).

Il est précisé que le stage pourra adopter une double ou triple forme (par exemple : action culturelle + concert et/ou médiation) selon le planning de l'orchestre et les disponibilités et motivations de l'élève. Dans tous les cas, les élèves seront accompagnés et conseillés par un tuteur déterminé au préalable dans la convention de stage.

Le stage au sein de l'OA devra respecter le règlement des études du CRR. La programmation de ces stages est assurée par l'OA qui en informe le CRR six mois avant chaque rentrée scolaire.

2 – Accueil de groupes d'élèves (chorales, classes diverses, orchestre, percussions dans des coproductions)

Afin de répondre au besoin du CRR de placer ses élèves en situation de scène, l'OA s'engage, dans la mesure du possible, à accueillir quelques élèves du CRR lors de ses sessions de concert, en orchestre ou en formation plus réduite, pour des effectifs limités préalablement définis selon une programmation annuelle. Ces actions sont réalisées dans le cadre des missions pédagogiques d'accompagnement de l'orchestre.

Cet accueil s'effectuera selon les principes suivants :

- élèves issus de toutes les classes du conservatoire.
- le CRR aura la responsabilité d'assurer la sélection des élèves participant au projet

3 – Ateliers – rencontres professionnelles

Dans le cadre du parcours "*connaissance de l'environnement professionnel*" mis en place par le CRR, des ateliers de présentation des métiers qui pourraient concerner les ressources de l'Orchestre d'Auvergne, sont organisés en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand à l'intention des élèves du CRR.

En cas de thématique correspondant aux compétences de l'OA, le CRR s'engage à faire appel aux ressources de l'OA en accord avec la Ville de Clermont-Ferrand. L'OA s'engage à faire participer son personnel à ces conférences dans la mesure de ses disponibilités.

4 – Master classes

1. selon la programmation de l'orchestre, organisation de master classes de solistes invités.
2. Coaching de certains orchestres du conservatoire par des musiciens de l'OA.

5 – Places de concert

L'OA s'engage à proposer aux élèves du CRR des places à tarifs préférentiels pour ses concerts (tarifs réduits de 8 à 12 € selon les concerts et les salles, sur simple présentation de leur carte d'élève, et dans la limite des places disponibles).

ARTICLE 2 – APPORTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

Dans le cadre des échanges préalablement cités, le CRR s'engage à :

- communiquer à l'OA l'ensemble des dispositions figurant dans son règlement des études relatives aux actions envisagées dans le cadre du présent partenariat.
- informer ses élèves en début de chaque année du partenariat avec l'OA et des différentes actions envisagées dans ce cadre.
- relayer auprès de ses élèves les informations promotionnelles liées aux concerts.
- Prêter du matériel d'orchestre (partitions ou instruments).

ARTICLE 3 – APPORTS DE L'ORCHESTRE D'AUVERGNE

Dans le cadre des échanges préalablement cités, l'OA s'engage à :

- respecter le règlement des études du CRR en ce qui concerne les différentes actions concernées par le présent partenariat,
- assurer l'organisation des manifestations dont il est responsable.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à partir du 1er septembre 2018.

ARTICLE 5- ASSURANCES

Les parties s'engagent à souscrire, chacune en qui la concerne, les assurances nécessaires à l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Les parties conviennent de faire figurer l'ensemble des mentions obligatoires sur leurs supports de communication respectifs liés aux échanges concernés (logos, textes etc.), que ceux-ci soient imprimés ou numériques (site internet).

Le CRR s'engage notamment à faire apparaître l'OA parmi ses partenaires.

ARTICLE 7 – MODIFICATION, RESILIATION, LITIGE

Toute modification au présent acte s'effectue par voie d'avenant signé par les parties.

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par un signataire de la présente convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout faire pour trouver un accord amiable.

En cas d'impossibilité, les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage des juridictions compétentes.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux, le 05 JUIL. 2018

Le Maire

Olivier BIANCHI

Pour l'Orchestre d'Auvergne,
La Déléguée Générale

Lila FORCADE